



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-036

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-01-24-00002 - Arrêté n° 2025-002 SDSG modifiant l'arrêté n°2022-035 du 8 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé de Métropole-Flandres (7 pages)

Page 3

R32-2025-01-24-00003 - Arrêté n° 2025-003 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de Métropole-Flandres (7 pages)

Page 10

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2025-01-24-00001 - ARRÊTÉ du 24 janvier 2025 portant modification (N° 5) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (1 page)

Page 17

Arrêté n° 2025-002 SDSDG modifiant l'arrêté n°2022-035 du 8 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé de Métropole-Flandres

LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-035 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-035 SDSDU du 8 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

Vice-Présidence :

Franck SPICHT n'assume plus la fonction de Vice-Président de cette instance.

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

Franck SPICHT, titulaire, est supprimé de la composition de ce collège.

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Ingrid VANDECKERKHOVE, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

Nicolas MILLEVILLE, suppléant de Karine TOP, est supprimé de la composition de cette instance.

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Johanna GAULUPEAU, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

h) Représentant des autres ordres des professions de santé

Nathalie BARTKOWSKI, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Fabrice MITOUMBA, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, titulaire
Laurence RANDOUX, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, suppléante

Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, en attente de désignation

Jean-Marc LASCAR, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, titulaire
Alain LAUER, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant

Virginie HENNING, Conseil de l'Ordre des Pédicures-Podologues, titulaire
Marie CARISSIMO, Conseil de l'Ordre des Pédicures-Podologues, suppléante

Un titulaire, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, en attente de désignation
Un suppléant, Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes, en attente de désignation

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

e) Représentants des communes

Franck SPICHT, Maire de Zegerscappel, titulaire.

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentants de l'Etat

Fabienne DECOTTIGNIES, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

Article 2 – La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24 janvier 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**



Laurence Cado

ANNEXE
Tableau de composition du CTS de Métropole-Flandres

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Président : Nicolas LEFEBVRE

Vice-Président : *En attente de désignation (nouveau)*

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Cécile GOZE - Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)	Laurent DELABY - GHICL (FEHAP)
2	Samy BAYOD - CH de Dunkerque (FHF)	Bruno GALLET- EPSM Lille Métropole, EPSM Agglomération Lilloise, EPSM Val de Lys Artois (FHF)
3	Emmanuel DECHIROT – Pôle Lille Métropole RAMSAY (FHP)	Christophe SADOINE - Clinique de la Mitterie à Lomme (FHP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Patrice SCHUMACKER - Président CME Centre L'Espoir à Lille (FEHAP)	Jacques CHEVALIER - Président CME Hôpital St-Philibert à Lille, GHICL (FEHAP)
5	Jean -Laïd OUREIB - Président CME EPSM Agglomération Lilloise à Saint-André (FHF)	<i>En attente de désignation</i> (FHF)
6	Jean-Marc CATESSON - Président CME Groupe Pont Saint-Vaast (FHP)	Gabriel MOTA - Président CME - Clinique Les Peupliers à Villeneuve d'Ascq (FHP)

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

7	Joël DECAT – ANAJI (FEHAP)	Marie-Laure LEBLANC Association VISA - FEHAP)
8	Séverine LABOUE - CH de Loos-Haubourdin (FHF)	Claudine GRAVER - EHPAD Résidence Les Aulnes (Hem) (FHF)
9	Frédéric PILON - Autismes et familles (URIOPSS HDF)	<i>En attente de désignation</i> (UNAPEI)
10	<i>En attente de désignation</i> (NEXEM) (nouveau)	Hélène LEMAIRE – UNA du Nord (UNA HDF)
11	Pascaline CAUVET - ASRL (NEXEM)	Estelle DUCREUX - Résidence Harmonie (SYNERPA)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Josseran FLOCH - Espace Santé du Littoral	Ivan DELAUNAY - ALEFPA (NEXEM)
13	<i>En attente de désignation (nouveau)</i> (URIOPSS HDF)	Benoît DURIEUX - Pôle hébergement insertion responsabilisation de l'association Solfa (URIOPSS HDF)
14	Karine TOP - URCPIE Hauts-de-France	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Frédéric COUTTENIER	Bertrand DEMORY
16	Maxime BALOIS	Patrick CHASTANET
17	Bénédicte VERMOOTE	Arnaud ALLUIN

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Grégory TEMPREMAN - URPS Pharmaciens	Sophie LECOURT – URPS Sages-femmes
19	Amélie DRYEPONDT - URPS Masseurs- Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
20	<i>En attente de désignation</i>	Valérie DEMARECAUX - URPS Pédicures-podologues

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------

f) Représentants des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Elise DEBRUYNE - MSP Kruysbellaert Dunkerque (FEMAS HDF)	Sylvain DERENSY - MSP Steenvoorde (FEMAS HDF)
23	Betty BRETTEL - Centre de soins Domisoins (URIOPSS HDF)	Michèle POHIER - Centre de santé de Lille Sud (URIOPSS HDF)
24	Virginie BRIEDEN, DAC Appui Santé Lille Agglo	Valérie BOULANGUÉ, DAC Appui Santé des Flandres

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Souliman SERBOUT - CPTS BBH Bourbourg Bergues Hondschoote	Arnaud VERGOOTE – CPTS Littoral en Nord
----	--	---

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Pierre HAGNERE - FNEHAD	Philippe HOUZET - FNEHAD
----	-------------------------	--------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Nu Huyen Tran TRINH	Anita TILLY DUFOUR
----	---------------------	--------------------

Représentants des autres ordres des professions de santé : (nouveau)**Représentant de l'ordre des Infirmiers**

29	Nathalie BARTKOWSKI - Conseil de l'ordre des infirmiers (nouveau)	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	---	--

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

30	Fabrice MITOUMBA (nouveau)	Laurence RANDOUX (nouveau)
----	----------------------------	----------------------------

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes

31	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

32	Jean-Marc LASCAR (nouveau)	Alain LAUER (nouveau)
----	----------------------------	-----------------------

Représentant de l'ordre des Pédicures-Podologues

33	Virginie HENNING (nouveau)	Marie CARISSIMO (nouveau)
----	----------------------------	---------------------------

Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

34	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	--	--

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Jean-Pierre STROBBE - Les feux follets	Michel VEREPT - Fibromyalgie SOS
36	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
37	Nicolas LEFEBVRE - UNAFAM	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM
38	Bernard LECOMTE - UDAF du Nord	René FOYER - UDAF du Nord
39	Lahanissah ABED-MADI - APF France Handicap	Christophe FOURMEAU - AIDES
40	Marie-Thérèse BRACKENIER - FNAR	Annick LEGRAND - Au-delà du cancer

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

41	Francis LECHER - CDCA du Nord - PA	Véronique SCHOUPPE - CDCA du Nord - PA
42	Christian BOURDON - CDCA du Nord - PA	René HUTTIN - CDCA du Nord - PA
43	Gérard LAMBERT - CDCA du Nord - PH	Muriel MALLART - CDCA du Nord - PH
44	Béatrice TORREZ - CDCA du Nord - PH	Kaci VANDERRIELE - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

a) Conseiller régional

45	Valérie SIX	Mady DORCHIES
----	-------------	---------------

b) Représentant du conseil départemental du Nord

46	Barbara COËVOËT	Yannick CAREMELLE
----	-----------------	-------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

47	Anne HUC	Carinne LAVALLEE
----	----------	------------------

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

48	Delphine CASTELLI - CUD	Sandrine KEIGNAERT – Cœur de Flandre Agglo
----	-------------------------	--

49	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>
----	--------------------------	----------------------------------

e) Représentants des communes

50	Francine HAMEAU, adjointe au maire de Loos	Christian MATHON, Maire de Capinghem
----	--	--------------------------------------

51	Franck SPICHT, Maire de Zegerscappel (nouveau)	Pierre GRANDGENEVRE, Adjoint au Maire de Bailleul
----	--	---

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentants de l'Etat

52	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	Emilie MAMCARZ - DDETS
----	--	------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

53	Thierry ORGAER - CPAM des Flandres	Patrick DELCOURT - CPAM de Lille-Douai
----	------------------------------------	--

54	Régis VERBECKE - MSA NPDC	Emeline TAUPE - CARSAT HDF
----	---------------------------	----------------------------

Collège 5 : Personnalités qualifiées

55	Elisabeth LEBLANC (Mutualité française)	Pas de suppléance
----	---	-------------------

56	Jean-Luc DEHAENE	Pas de suppléance
----	------------------	-------------------

Parlementaires :

Les 13 députés situés sur le territoire de démocratie sanitaire de Métropole-Flandres et les 11 sénateurs du département du Nord

**Arrêté n° 2025-003 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié
fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé
de Métropole-Flandres**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-035 SDSDU du 8 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 décembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 susvisé fixant la composition du bureau est complété comme suit :

Membres de droit :

Franck SPICHT n'assume plus la fonction de Vice-Président du Conseil Territorial de Santé. A ce titre, il n'est plus membre de droit du bureau.

Jean-Laïd OUREIB n'assume plus la fonction de Président de la commission territoriale en santé mentale (CTSM). A ce titre, il n'est plus membre de droit du bureau.

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 susvisé fixant la composition de la commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

Présidence :

Jean-Laïd OUREIB n'assume plus les fonctions de Président de la commission territoriale en santé mentale (CTSM).

Au titre du collège 1 :

1c - Ingrid VANDECKERKHOVE et Benoît DURIEUX sont supprimés de la composition de cette commission.

1c - Nicolas MILLEVILLE, suppléant de Karine TOP, est supprimé de la composition de cette instance.

1 e - Johanna GAULUPEAU est supprimée de la composition de cette commission.

Au titre du collège 4 :

Fabienne DECOTTIGNIES et Emilie MAMCARZ sont supprimées de la composition de cette commission.

Article 3 – L'article 3 de l'arrêté n° 2022-059 SDSDU du 12 septembre 2022 susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

Franck SPICHT et Hélène LEMAIRE sont supprimés de la composition de cette commission.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24 janvier 2025

**Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a small flourish.

Laurence Cado

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE-FLANDRES**Composition du bureau****Tableau de composition**

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | Président | Nicolas LEFEBVRE |
| 2 | Vice-président | <i>En attente de désignation (nouveau)</i> |
| 3 | Président de la commission territoriale en santé mentale | <i>En attente de désignation (nouveau)</i> |
| 4 | Président de la commission territoriale des usagers | Josseran FLOCH |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

5	Samy BAYOD - CH de Dunkerque (FHF)	Bruno GALLET- EPSM Lille Métropole, EPSM Agglomération Lilloise, EPSM Val de Lys Artois (FHF)
6	Cécile GOZE - Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)	Laurent DELABY - GHICL (FEHAP)
7	Amélie DRYEPONDT - URPS Masseurs - Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
8	Virginie BRIEDEN, DAC Appui Santé Lille Agglo	Valérie BOULANGUÉ, DAC Appui Santé des Flandres

Au titre du collège 2 :

9	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
---	--	--

Au titre du collège 3 :

10	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>
----	--------------------------	----------------------------------

Au titre du collège 4 :

11	Thierry ORGAER - CPAM des Flandres	Patrick DELCOURT - CPAM de Lille-Douai
----	------------------------------------	--

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE-FLANDRES
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Président : *En attente de désignation (nouveau)*

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1	Samy BAYOD - CH de Dunkerque (FHF)	Bruno GALLET- EPSM Lille Métropole, EPSM Agglomération Lilloise, EPSM Val de Lys Artois (FHF)
2	Jean -Laïd OUREIB - Président CME EPSM Agglomération Lilloise à Saint-André (FHF)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

3	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
4	Pascaline CAUVET - ASRL (NEXEM)	Estelle DUCREUX - Résidence Harmonie (SYNERPA)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

5	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
6	Karine TOP - URCPIE Hauts-de-France	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

7	Amélie DRYEPONDT - URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
---	--	-------------------------------------

e) Représentant des internes en médecine

8	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	--	----------------------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

9	Betty BRETTEL - Centre de soins Domisoin (URIOPSS HDF)	Michèle POHIER - Centre de santé de Lille Sud (URIOPSS HDF)
10	Souliman SERBOUT - CPTS BBH Bourbourg Bergues Hondshoote	Arnaud VERGOOTE – CPTS Littoral en Nord

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

11	Pierre HAGNERE - FNEHAD	Philippe HOUZET - FNEHAD
----	-------------------------	--------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

12	Nu Huyen Tran TRINH	Anita TILLY DUFOUR
----	---------------------	--------------------

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
14	Nicolas LEFEBVRE - UNAFAM	Jean-Louis DELHAYE - UNAFAM
15	Lahanissah ABED-MADI - APF France Handicap	Christophe FOURMEAU – AIDES
16	Béatrice TORREZ - CDCA du Nord - PH	Kaci VANDERRIELE - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	Delphine CASTELLI - CUD	Sandrine KEIGNAERT – Cœur de Flandre Agglo
18	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>
19	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
21	Thierry ORGAER - CPAM des Flandres	Patrick DELCOURT - CPAM de Lille-Douai

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE-FLANDRES
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Président : Josseran FLOCH

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
2	Josseran FLOCH - Espace Santé du Littoral	Ivan DELAUNAY - ALEFPA (NEXEM)
3	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Jean-Pierre STROBBE - Les feux follets	Michel VEREPT - Fibromyalgie SOS
5	Françoise VAN RECHEM - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Gilbert PETOUX - UFC Que Choisir Hauts-de-France
6	Lahanissah ABED-MADI - APF France Handicap	Christophe FOURMEAU – AIDES
7	Marie-Thérèse BRACKENIER - FNAR	Annick LEGRAND - Au-delà du cancer
8	Francis LECHER - CDCA du Nord - PA	Véronique SCHOUPPE - CDCA du Nord - PA
9	Gérard LAMBERT - CDCA du Nord - PH	Muriel MALLART - CDCA du Nord - PH

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	Delphine CASTELLI - CUD	Sandrine KEIGNAERT – Cœur de Flandre Agglo
11	Stéphanie PORREYE - CCHF	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Régis VERBECKE - MSA NPDC	Emeline TAUPE - CARSAT HDF
----	---------------------------	----------------------------



**ARRÊTÉ du 24 janvier 2025 portant modification (N° 5)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de
l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-1 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 6 juillet 2022, 22 février 2023, 12 avril 2023 et 20 juillet 2023 ;

Vu les modifications formulées par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire :

Monsieur Franck DELATTRE (*en remplacement de M. Christophe BOUSSEMART*)

Suppléant :

Siège vacant (*en remplacement de M. Franck DELATTRE*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24 janvier 2025

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.